



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

INTERCOMMUNALITÉ :

Désignation des délégués communaux au sein du Syndicat Intercommunal de Gestion de l'École de Musique et de Danse de Barentin-Pavilly

**Délibération
n°2024/42**

8 AVRIL 2024

Date de la convocation :
2 avril 2024

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 12 avril 2024 et de son affichage électronique

L'An deux mil vingt-quatre, le huit avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni, en Mairie de Pavilly sous la Présidence de Monsieur François TIERCE, Maire.

Étaient présents :

MM. MULET Mercedes, LARGILLET Agnès, QUÈVREMONT Jean-Luc, GANAYE Brigitte, DEMANNEVILLE Christian, LEVESQUE Jimmy, JACOB DELESCLOSE, Émilie, AMIOT Alain, CAPRON Magali, CRESSON Séverine, DERRIEN Stéphanie, FONTAINE Annie, GALISSON Hubert, GOHÉ Serge, HONDIER Delphine, LE MOING Dominique, LÉCAUDÉ Katy, LEFAUX Eddy, LEMONNIER Christelle, MERBAH Ahmed, MOGIS Angélique, DÉMARES Michèle, FAVRY-BOURGET Brigitte, VINCENT Nicolas.

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme BRISON Sophie qui a donné pouvoir à Mme LEMONNIER Christelle, M. TOCQUEVILLE Raynald qui a donné pouvoir à M. TIERCE François, M. VANDEVILLE Gérard qui a donné pouvoir à M. LEFAUX Eddy, M. DA SILVA Maxime qui a donné pouvoir à M. VINCENT Nicolas.

Mme FONTAINE Annie a été élue Secrétaire de la séance.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 25
Nombre de conseillers votants : 29

INTERCOMMUNALITÉ : Désignation des délégués communaux au sein du Syndicat Intercommunal de Gestion de l'École de Musique et de Danse de Barentin-Pavilly.

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de désigner, en son sein, les délégués qui représenteront la commune de Pavilly au sein du Syndicat Intercommunal de Gestion de l'École de Musique et de Danse de Barentin-Pavilly, à raison de trois titulaires et trois suppléants.

Les délégués titulaires et les délégués suppléants ont été désignés par délibération n° 2020/18 en date du 2 juin 2020, puis par délibération n° 2023/33 en date du 11 décembre 2023.

Or, en raison de la démission d'un délégué titulaire, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de nommer un nouveau délégué titulaire et un nouveau délégué supplément pour représenter la commune de Pavilly au sein du Syndicat Intercommunal de Gestion de l'École de Musique et de Danse de Barentin-Pavilly.

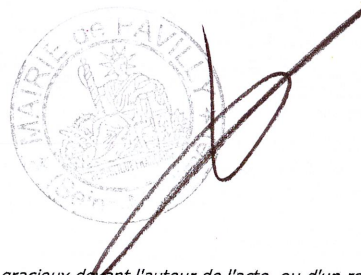
Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide par 29 voix « pour », 0 « contre », 0 « abstention » de désigner comme délégués titulaires et suppléants pour représenter la Ville de Pavilly au sein du Syndicat Intercommunal de Gestion de l'École de Musique et de Danse de Barentin-Pavilly les élus suivants :

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE DE BARENTIN / PAVILLY	
Titulaires	1 – Brigitte GANAYE
	2 – Mercedes MULET
	3 – Alain AMIOT
Suppléants	4 – Émilie JACOB-DELESCLOSE
	5 – Angélique MOGIS
	6 – Christelle LEMONNIER

Fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
François TIERCE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Rouen, dans les 2 mois, suivant sa publication. L'introduction d'un recours gracieux prolonge le délai de recours contentieux, qui doit être exercé dans les 2 mois suivant la réponse de l'auteur de l'acte, étant précisé que l'absence de réponse, au terme d'un délai de deux mois, à la demande de recours gracieux, vaut rejet de cette dernière.

REÇU EN PREFECTURE

le 12/04/2024

Application agréée E-legalite.com